

Réunion ICCGE

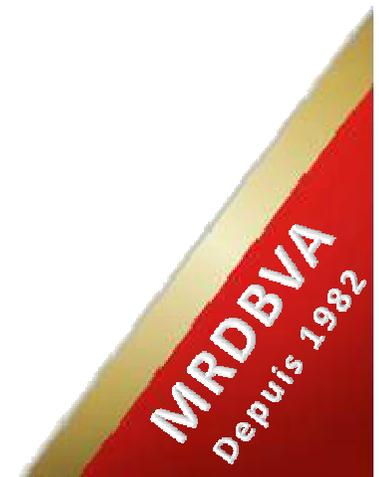


14 décembre 2018

MRDBVA
Depuis 1982

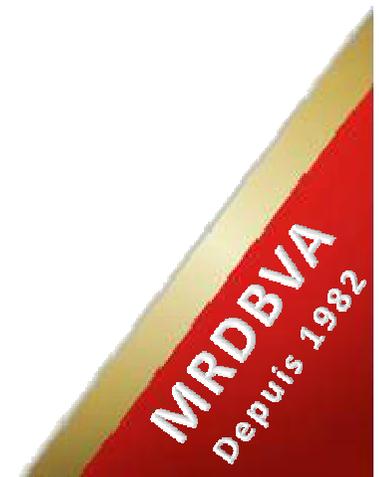
Thèmes

1. Présentation du MRDBVA
2. Les services du MRDBVA
3. Les assurances



Composition du CA

- Jean-Daniel SCHELL, président
- André SCHNEIDER, président d'honneur
- Odile BARREAULT, Vice présidente
- Gérard MICHEL, Vice président Moselle
- Alain STROH, Secrétaire général
- Patrick KURTZ, Trésorier général
- Marie-Thérèse MANTO BIGAY
- Christian BALL,
- Jean-Claude KIEFFER
- Elric FERANDEL,
- Francis MINDER,
- Joseph STEC,
- Grégory GANTER



Les différents services

Le MRDBVA réalise vos déclarations



Musique vivante

- **12,5 %** sur le tarif de base

- Exonération de certaines recettes.
- Une autorisation gratuite par an.

Musique enregistrée

65 % sur le tarif de base Sacem

Théâtre amateur

- **30 %** sur le tarif de base

- Exonération de certaines recettes

Une RC (responsabilité civile-association) incluant la couverture des manifestations, Cotisation annuelle

40 € pour 25 membres

Protocole danse

Sacem et Spre
- **2,50 € TTC** par personne & année.

- **Manifestations avec fond sonore**

Formation

Services du MRDBVA

Forfaits pour :

1) BAL - SÉANCE DANSANTE

Budget de dépenses < = 3000 € et entrée < = 20 €

2) CONCERT – SPECTACLE DE VARIÉTÉS

Budget de dépenses < = 3000 € et entrée < = 20 €

3) REPAS EN MUSIQUE(hors réveillon)

Nombre de convives < = 250 et entrée < = 40 €

4) MANIFESTATION AVEC FOND SONORE MUSICAL

De 3 000 à 100 000 spectateurs

Dans ses conditions vous bénéficiez d'un abattement de :

- 20 % pour pré déclaration et - 12,5 % accord MRDBVA

Protocole centralisé

Dance et gymnastique

2,50 € TTC par élève et année

Pas de minimum de facturation

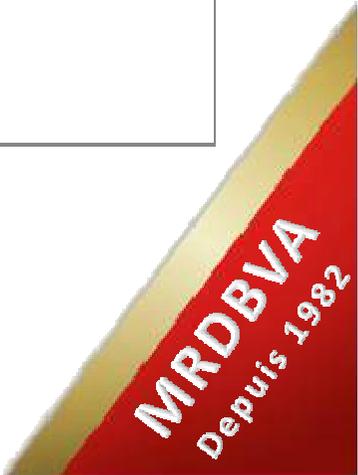
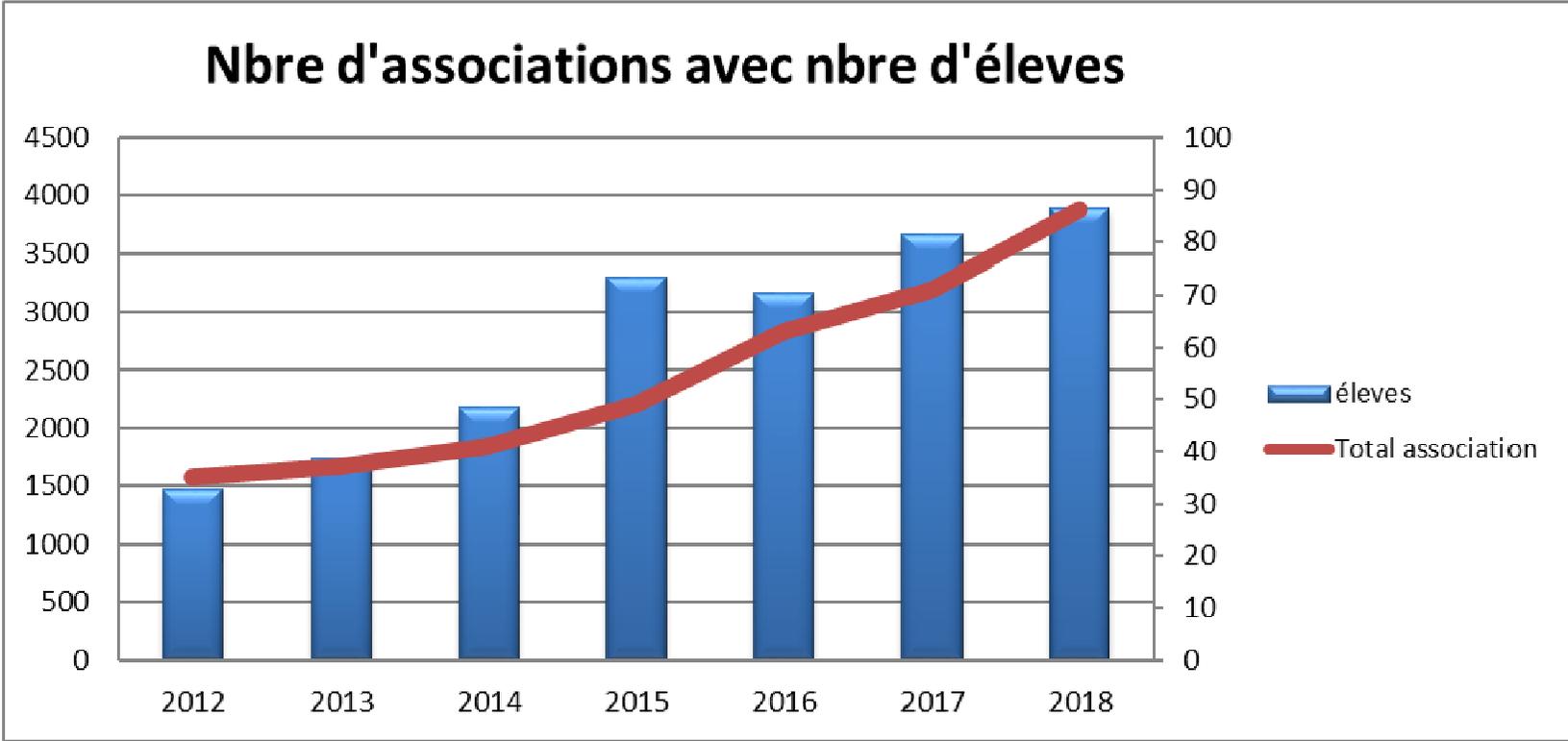
Nouveau

Manifestations avec musique en fond sonore

Nbre	Musique vivante	Musique enregistrée
1	48,00 €	81,00 €
2	88,00 €	148,00 €
3	132,00 €	221,00 €

Brocantes, vide-greniers, marchés, sonorisation de rue, marche populaire, cérémonie des vœux, conférences, réunions, congrès, journées portes ouvertes, stands, vernissages, expositions, kermesses, lotos, fêtes de rue, rencontres sportives

Protocole Sacem danse



Assurances

CONTRAT DE BASE : Responsabilité Civile Générale, Défense Recours, Responsabilité Civile Dépositaire, Responsabilité Civile, Locaux Occasionnels d'Activités, Indemnisation des Accidents Corporels, Mandataires sociaux, Assistance aux personnes.

COTISATIONS ANNUELLES D'ASSURANCES OPTIONNELLES :

Nombre d'adhérents	Cotisations TTC		
	Classe 1	Classe 2	Classe 3 (MAM)
Jusqu'à 25 membres	40 €	-	Par enfant : 25 €
Jusqu'à 50 membres	59 €	-	
Jusqu'à 75 membres	90 €	145 € minimum	
Jusqu'à 100 membres	110 €	170 €	
Au-delà de 100 membres et par tranche entière de 25 membres	+ 31 € par tranche	+ 39 € par tranche	

Classe 1 : comporte toutes les activités socioculturelles et sportives
(sauf les activités de classe 2 ci-après)

Classe 2 : comporte les activités suivantes : (présentant un caractère plus dangereux)

Maison d'assistantes maternelles (hors RC professionnelle), écologie, agriculture, football, rugby, arts martiaux, boxe-lutte, sports de glace, montagnisme (ski, raquette, randonnée, VTT, traineaux à chiens), sports cyclistes

(Cyclotourisme, Cyclisme, VTT), nautisme, Patinage à roulettes-Roller-Skate board.

Classe 3 : (MAM) Activités des MAM (Maison d'assistantes maternelles)
Y compris RC professionnelle.

En cas de doute, activités multiples ou particulières : Contacter la FFBA qui se positionnera dans les 5 jours ouvrés.

Pour tout budget supérieur à 150 000€ et/ou 10 salariés, une étude tarifaire adaptée sera effectuée.



• **EXTENSION Annulation / Interruption de séjours et perte de bagages**

Montant de la prime TTC : 2% du coût annuel total TTC des voyages.

• **Option A : Assurance des locaux permanents :**

Surface développée	Cotisations TTC
Par tranche entière de 100 m ² de locaux à assurer	40 €

• **Option B : Assurance des biens mobiliers (dont décors et costumes, hifi, spots) :**

Capital souscrit (maxi. 120 000€)	Cotisations TTC
Par tranche entière de 15 000 € du capital contenu	25 €

• **Extension Tous risques Informatique (en complément des biens mobiliers de l'option B)**

Capital souscrit (maxi. 60 000€)	Cotisations TTC
Par tranche entière de 15 000 € du matériel à neuf	25 €



- **Extension Instruments de musique (en complément de l'assurance des biens mobiliers de l'option B)**

Instrument appartenant à l'association : Montant de la prime TTC : 1,50% de la valeur des instruments.

Instrument appartenant à l'association ainsi qu'aux adhérents : Prime TTC : 2,00% de la valeur des instruments. (Valeur maximum 100 000€ et cotisation minimum de 22 €)

- **Extension Tous risques Photo, Vidéo, son et lumières (en complément des biens mobiliers de l'option B)**

Capital souscrit (maxi. 100 000€)	Cotisations TTC
Par tranche entière de 10 000 € du matériel à neuf	55 €

- **GARANTIE OPTIONNELLE Auto Mission : 35 Euros TTC par personne assurée.**

Prise en charge de préjudices restant à la charge de responsables associatifs dans le cadre d'actions associatives. (malus, franchises, dommages,..)



- **Assurance Garantie annulation Manifestations :**

La garantie porte sur le remboursement des frais engagés au cas où la manifestation assurée est annulée, ajournée ou écourtée par suite de la survenance d'un événement pour cause extérieure à la manifestation assurée et indépendante de la volonté de l'organisateur.

Sont visées au titre de cette garantie, les manifestations organisées à l'intérieur de locaux construits et couverts en matériaux durs ou structures légères en plein air sur scène couverte ou non. (Voir conditions du contrat)

Manifestation jusqu'à 50 000€ dans locaux durs : 2,0% des frais engagés

Manifestation jusqu'à 50 000€ en plein air : 2,5% des frais engagés

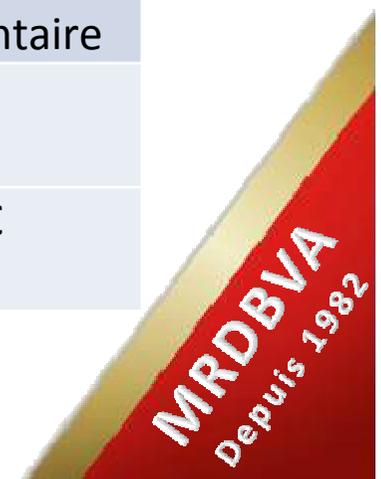
Manifestation au-delà de 50 000 € : Nous consulter

- **Assurance des chapiteaux mis à disposition de l'association :**

(Incendie, explosions, chute de foudre, dommages électriques, tempête, grêle, poids de la neige, dégâts des eaux, attentats, émeutes, catastrophes naturelles). **Franchise 75 €. Valeur maxi : 100 000 €.**

Vandalisme et vol non couverts.

Valeur maximum	Durée maximum de mise à disposition			
	5 jours	15 jours	1 mois	le mois supplémentaire
Valeur par tranche entière de 25 000 €	25 €	50 €	100 €	25 €
Exemple : Valeur 100 000 € TTC	100 €	200 €	400 €	100 €



- **Assurance optionnelle Circulation des chars et défilés carnivals, corsos, (en plus de la RC de base, classe 1)**

Pour 1 défilé annuel avec un maximum de 20 chars :		155,-€
Pour 1 défilé annuel avec un maximum de 30 chars :		191,-€
Jusqu'à 3 défilés annuels avec un maximum de 20 chars :	235,-€	
Jusqu'à 3 défilés annuels avec un maximum de 30 chars :	295,-€	

Organisé par une autre association :

Jusqu'à 2 défilés annuels avec un maximum de 20 chars :	41,-€
Jusqu'à 5 défilés annuels avec un maximum de 20 chars :	56,-€
Jusqu'à 15 défilés annuels avec un maximum de 20 chars :	106,-€

- **Assurance optionnelle Masques et costumes (en complément de l'Option B, biens mobiliers)**

Par tranche entière de 15 000 € de valeur :	125 €
---	--------------

- **Assurance des accidents corporels des bénévoles :**

Jusqu'à 10 bénévoles	20 €
Jusqu'à 20 bénévoles	30 €
Jusqu'à 50 bénévoles	50 €

- **Assurance Protection Juridique Association : (CFDP Assurances Contrat 62432-...)**

Une protection pénale de l'association

Une protection pénale et disciplinaire des personnes physiques

Une protection de l'Activité de l'association et protection patrimoniale de l'association

Association sans salarié : Par tranche de 100 adhérents : **40 €**

Association avec salarié(s) : (Protection Prud'homale)

Par tranche de 100 adhérents : **70 €**

S'ajoute par salarié présent dans l'association : **5,- €**



Des solutions informatiques

Logiciels et outils informatiques :



L'équipe Solidatech | Nous répondons à toutes vos demandes du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h

Tél. 05 31 61 60 15 | Fax : 05 31 61 60 16

Adresse : Les Ateliers du Bocage - La Boujalière, 79140 Le Pin

Site : www.solidatech.fr



Office 365 pour les associations

Office 365 Business Premium pour les associations

1,70 € HT par utilisateur/par mois





Nos ambassadeurs

Les meilleurs ambassadeurs
du MRDBVA c'est vous,
si vous avez l'occasion
recommandez nous